

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PEA PROFILE OFFENSIF RESPONSABLE

Code ISIN : (C) FR001400AED5

Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français

Ce FCP est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions des pays de l'Union Européenne

En souscrivant à PEA PROFILE OFFENSIF RESPONSABLE - C, vous investissez dans une sélection de fonds gérés par différentes sociétés de gestion, principalement investis en actions européennes et éligibles au PEA.

L'objectif de gestion est d'offrir aux porteurs, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance annualisée supérieure à celle du marché des actions européennes représenté par l'indice composé à 90% de l'indice Eurostoxx 50 NR (dividendes réinvesties - exprimé en euros) et à 10% de l'€STR Capitalisé, après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'OPC, tout en respectant une approche responsable intégrant des critères E.S.G. (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des OPC. Le Fonds combine plusieurs approches ESG correspondant à celles mises en oeuvre dans les OPC sélectionnés.

Compte tenu de sa stratégie de gestion, le fonds est susceptible de présenter un biais géographique sur les actions des pays de l'Union Européenne.

Pour parvenir à l'objectif de gestion, l'approche d'investissement du Gestionnaire consiste à donner accès à un portefeuille diversifié composé à partir de stratégies d'investissement gérées par toutes sociétés de gestion dont le groupe Amundi et ses partenaires, grâce à une démarche engagée en faveur des facteurs ESG. Ainsi, au moins 90 % des OPC dans lesquels le Fonds investit (y compris les fonds du marché monétaire) doivent posséder le label ISR Français ou respecter eux-mêmes les contraintes applicables aux fonds ISR dans la position recommandation AMF DOC 2020-03.

Le Fonds est investi en permanence et majoritairement en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA (Plan d'Epargne en Actions), composés eux-mêmes d'actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Le Fonds est exposé au risque de change.

L'équipe de gestion combine, en fonction de ses anticipations, différentes expertises spécialisées décorréliées entre elles en termes de styles, thèmes et/ou secteurs qui visent à améliorer le couple rendement/risque. Le processus de sélection repose sur une connaissance très approfondie des fonds et des gérants internes et externes. Aucun secteur d'activité n'est exclu a priori et les OPC sélectionnés peuvent investir dans toute taille de capitalisations et toute zone géographique. L'allocation cible définie est de 90% sur les marchés des actions et 10% sur les marchés de taux et monétaires. L'exposition cible aux marchés des actions sera comprise entre 85% et 100% de l'actif net au travers des actions présentes dans les OPC sélectionnés. La proportion d'investissement maximale par OPC est de 20%. L'exposition aux marchés des taux se fera au travers d'OPC obligataires et/ou monétaires et sera comprise entre 0% à 15% de l'actif net. La proportion d'exposition maximale aux émetteurs publics, de par l'investissement dans les OPC sous-jacents sélectionnés, est de 10%. L'exposition maximale aux obligations haut rendement et aux obligations des pays émergents au travers des titres détenus par les OPC sélectionnés sera de 5% de l'actif net. La sensibilité globale du Fonds aux marchés des taux peut évoluer dans une fourchette comprise entre -2 et +8.

La stratégie ESG du Fonds repose sur celles mises en oeuvre dans les OPC sélectionnés.

Le Fonds investit principalement dans des OPC classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ». La gestion du Fonds s'articule autour d'un processus d'investissement basé sur une sélection d'OPC et des gérants. Le Fonds n'a pas vocation à détenir des titres en direct. L'exposition aux différents marchés d'actions et de taux se fait au travers d'OPC sélectionnés.

1/ Les OPC internes sélectionnés (c'est-à-dire gérés par une société de gestion du groupe Amundi) intègrent à leur niveau des caractéristiques extra-financières basées sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) selon une approche de type "Best-in-class". Cette approche consiste à sélectionner dans chaque secteur d'activité les émetteurs adoptant les meilleures pratiques ESG.

A cette fin, un certain nombre de critères sont analysés au niveau des OPC internes sur chacune des dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) :

- Pour la dimension environnementale : la capacité à contrôler l'impact environnemental direct et indirect (par exemple en limitant leur consommation d'énergie)
- Pour la dimension sociale : la mise en place de stratégies pour le développement du capital humain
- Pour la dimension de gouvernance : la manière dont une entreprise intègre l'ensemble de ses parties prenantes dans son modèle de développement

Limite de l'approche « Best in class » : cette approche n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés au travers des OPC internes qui sont sélectionnés.

Au minimum 90% des titres en portefeuille des OPC sous-jacents sélectionnés bénéficient d'une note ESG.

Le processus d'investissement, qui intègre des facteurs de durabilité, se déroule de la manière suivante :

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les OPC sélectionnés appliquent la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut notamment les règles suivantes : exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exclusions sectorielles selon la politique du groupe Amundi (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Pour s'assurer de la compatibilité de ses investissements avec ses objectifs en matière d'investissement responsable, l'équipe de gestion procède à une analyse en transparence des titres détenus indirectement au travers de ces OPC.

2/ Les OPC externes (c'est-à-dire gérés par une société de gestion extérieure au groupe Amundi) sont quant à eux sélectionnés selon les critères suivants : bonnes pratiques ESG des sous-jacents composant ces portefeuilles (notations sociale, environnementale et de gouvernance d'entreprise correspondant à l'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises réalisée par des agences de notations spécialisées et la présence d'analystes spécialisés dans ce domaine au sein de la société de gestion), transparence des processus d'analyse extra-financière et de construction du portefeuille, ainsi que la traçabilité des notes financières et extra-financières des titres de l'OPC et qualité du reporting des OPC (analyse ESG, périodicité et attribution de performance pertinentes). Ces OPC externes peuvent adopter une approche extra-financière et intégrer des critères ESG complémentaires à celles appliquée aux OPC internes. Ces approches peuvent être par exemple de type Best-in-class, Best-in-universe, Best-effort, thématique ou toute autre approche fondée sur une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion.

Limite de cette approche : les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en oeuvre des stratégies ESG différentes notamment s'il s'agit d'OPC externes lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes. Ainsi, il peut exister une potentielle incohérence entre les stratégies ISR/ESG des fonds sous-jacents sélectionnés (en termes de critères, d'approches ou de contraintes...), notamment lorsque l'équipe de gestion sélectionne des fonds qu'elle ne gère pas directement et qui peuvent mettre en oeuvre des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes (notamment sur les critères d'analyses, de pondérations ou d'objectifs mesurables différents).

Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR.

La gestion active de ce fonds peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

PEA PROFILE OFFENSIF RESPONSABLE - C est éligible au PEA.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du FCP sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions sur lesquels il est investi et son mode de gestion.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,50 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	1,64 % de l'actif net moyen*
----------------	------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

Votre FCP ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le FCP a été créé le 1er septembre 2022.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Catégorie juridique : FCP - FIVG.

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, et/ou sur les sites internet des établissements commercialisateurs.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er septembre 2022.